



A l'est, rien de nouveau ?

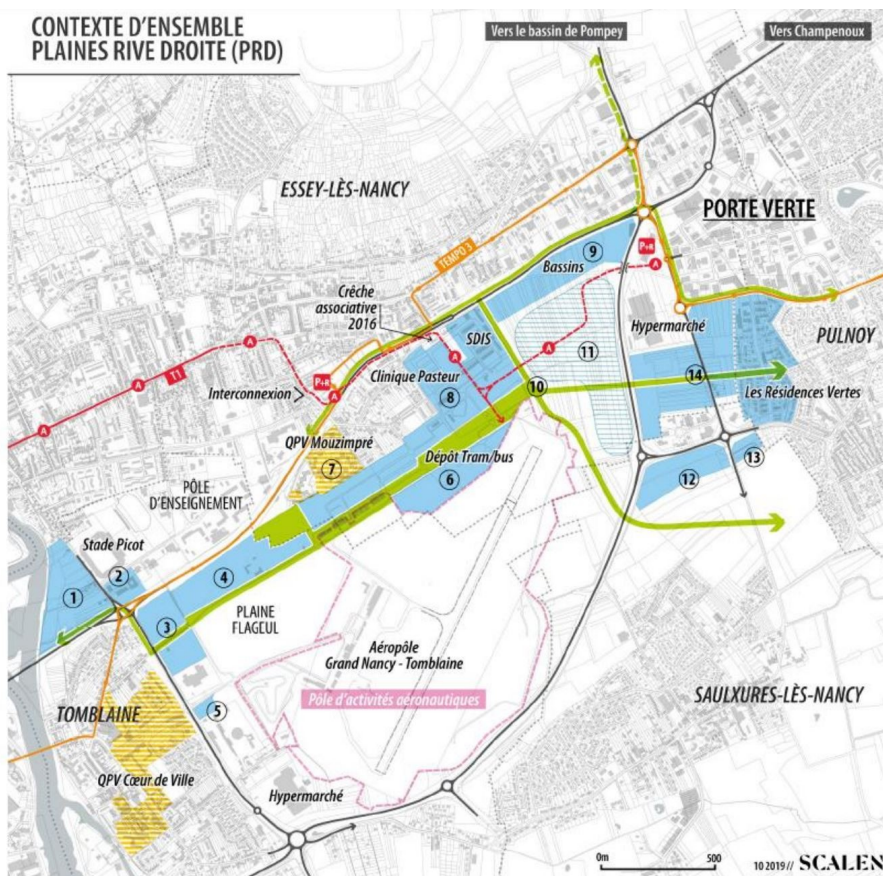
L'ex-projet de futur tramway a fait couler beaucoup d'encre avant d'être abandonné ou remis à plus tard par la nouvelle majorité élue à la Métropole du Grand Nancy. Personne ne pouvait ignorer que le tracé prévu passait par le Jardin Botanique de Villers, la prairie et le bois du Montet au-dessus, au prix de dégâts environnementaux considérables : pour ne pas perturber la sacro-sainte circulation automobile, on allait couler des milliers de tonnes de béton dans ces espaces encore préservés afin d'y construire un viaduc et une nouvelle voie pour le tramway.

A l'autre bout de la ligne, à Essey, un autre projet de saccage est, lui, quasiment passé inaperçu. Entre les casernes Kléber et la Porte Verte, au lieu de longer l'avenue qui relie ces deux lieux, le tramway devait traverser une vaste zone cultivée d'une

vingtaine d'hectares ; un emplacement était même prévu au milieu des champs pour l'implantation d'une station. Absurde, ubuesque ? Non, très cohérent, au contraire... Car aux yeux des bétonneurs compulsifs qui dirigeaient la Métropole, cette zone en-

core vide de toute construction avait « vocation principale à accueillir des activités économiques ». Ouf ! Cette disgracieuse tache verte dans un secteur déjà largement urbanisé avait donc « vocation » à disparaître...

1. **Stade M. Picot** : réflexions sur l'aménagement du parvis
2. **Caserne de Tomblaine** : libération du foncier dans le cadre du regroupement des casernes Joffre / Tomblaine
3. **Projet commercial de la Plaine Flageul** : activités de sport, de loisirs et de restauration
Foncier 5,5 ha / Surface : 12 000 m²
4. **Plaine Flageul** : réflexion sur l'aménagement d'une zone mixte alliant commerces, activités et grands équipements de loisirs
5. **Entrée aéroport** : activités commerciales/artisanales
Foncier : 2,11 ha / Surface : 2 000 m²
6. **Dépôt Tram/Bus** : 7 ha entre aéroport et quartier Kléber
7. **QPV Mouzimpré** : Poursuivre l'amélioration du cadre de vie (contrat de ville) et le désenclavement du quartier
8. **Requalification de la friche Kléber** :
> Aménager l'ancien site de la caserne Kléber en lien avec son environnement urbain :
 - implantation du SDIS et de l'école départementale de sapeurs-pompiers (sur site depuis 2013)
 - projet du CNFPT de centre de formation des policiers municipaux en lien avec le SDIS
 - extension de la clinique Pasteur (travaux en cours - 2019)
 - projet de ZAC (habitat et équipements)> Organiser l'accessibilité et les mobilités en lien avec l'arrivée du tramway
> Renaturer le site en lien avec l'urbanisation future
> Traiter les pollutions (étude en cours - phytoremédiation)
9. **Ouvrage de rétention hydraulique** : bassins paysagers
Capacité de 30 000 m³ (travaux 2023)
10. **Accompagner le développement du Cœur PRD** : par la réalisation d'aménagements paysagers et ludiques dans le cadre du PAE (env. 60 ha)
11. **Projet de ZAC Cœur PRD** : secteur à dominante économique (sans commerces) - Emprise cession : 20,45 ha
12. **Projet de village automobile** : foncier 5,3 ha
13. **Projet de village moto** : foncier 1 ha
14. **Projet d'aménagement dont la vocation résultera d'une étude d'opportunité** : foncier 15,73 ha



Ce projet faisait partie d'un plan d'aménagement beaucoup plus vaste sur un « territoire à enjeux » – c'est le jargon de la Métropole – dénommé « Plaine Rive Droite », qui s'étend sur 400 hectares à l'est de l'aggloméra-

tion. Cette zone déjà en partie urbanisée, mais dans laquelle subsiste encore une surface importante de terres cultivées, de prairies et de bois, représentait pour ces élus non pas une richesse à préserver, mais « la réserve

foncière la plus importante de la Métropole ». Autrement dit, c'est là qu'on allait pouvoir encore construire des logements, des bureaux et des zones commerciales.

Pour commencer, il était prévu d'implanter sur une zone agricole de 6 hectares, de part et d'autre de l'avenue du Château, sur le territoire de Saulxures, un « village-auto » et un « village-moto ». Ces deux charmants « villages », certainement fort pittoresques et de nature à attirer promeneurs et touristes à la recherche de silence, de calme et d'air pur, étant destinés à accueillir des concessions de ces véhicules à moteur. Tout un symbole... Mais à l'heure où tous les discours politiques, tous les programmes électoraux font assaut d'une volonté de lutter contre le changement climatique, les pollutions de toutes sortes et l'artificialisation des sols, il est grand

temps de mettre fin à la destruction des espaces verts, agricoles ou boisés et à l'extension infinie de la ville et du béton.

Avant les élections municipales, un collectif de 16 associations – dont Le Bien commun – avait interpellé les différents candidats dans le Grand Nancy, leur demandant s'ils étaient prêts à s'engager sur tout ou partie de 26 mesures qui leur étaient proposées. L'une d'elles était formulée ainsi : « Cesser dès le début du mandat toute construction dans les zones agricoles et les espaces naturels, sauvegarder les trames vertes et bleues, les parcelles de jardins, les vergers, et inscrire ces dispositions au Plan

Local d'Urbanisme Intercommunal » A cette question, le candidat Mathieu Klein avait répondu : oui. Nous sommes donc en droit d'espérer que cette zone sera définitivement préservée. A suivre...

Pour bien comprendre, suivez ce lien : [Délibérations — Métropole du Grand Nancy](#). début à 1h15 - Puis : [Archives des délibérations du conseil/Accédez aux archives/Conseil métropolitain du 31/01/2020/Délibération n° 6](#) [Présentation du Projet](#) - Voir aussi le secteur concerné sur [Maps](#).

La folie des grandeurs

C'est l'histoire d'une Zone d'Activités – celle de « Grand Air », anciennement « Saule Gaillard », sur la commune de Frouard – menacée d'une extension au sud, sur la commune de Champigneulle, extension coincée entre la rue du Fort à l'ouest et l'autoroute A31 à l'est.

Les conséquences environnementales de ce projet, la population n'a pas manqué de les faire valoir lors des réunions à l'occasion de l'enquête pu-

blique relative au Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes de Pompey, voté en 2019 : grignotage sur des terres agricoles, artificialisation et imperméabilisation des sols, augmentation de la circulation automobile... Mais le maire et son équipe justifient mordicus cette extension : outre un sordide chantage à l'emploi, l'extension de cette zone d'activités est justifiée par la nécessaire - et saine... - concurrence avec

les autres zones commerciales environnantes (Porte Verte, Houdemont, Sapinière). Mais rassurez-vous bons gens, il y aura un écoquartier de 96 logements au milieu de cet aléchant projet... Et peu importe si la zone d'activités actuelle ne semble pas au mieux (certaines cellules sont vides), si les commerces du centre-ville de Champigneulle sont en souffrance !

Toujours plus, on vous dit...



Un Golf-Habitat à Pulnoy – un projet inacceptable

Cinquante-cinq hectares de terres agricoles et de zones naturelles réservées seraient sacrifiés pour le plaisir de quelques nantis sur le territoire de la commune de Pulnoy, Tel est le projet de 120 millions d'euros d'in-

vestissement soutenu par la municipalité avec le groupe Mentor.

Il prévoit la création d'un golf réservé à des privilégiés, de bétonner une partie des terres agricoles pour la construction de 100 maisons indivi-

duelles de luxe et 250 appartements de haut standing dans une quinzaine d'immeubles R+3 à 4, d'une résidence senior de 80 logements et d'un hôtel quatre étoiles de 70 chambres,

de bureaux, et confisque une partie du cours du Grémillon.

Il est en totale contradiction avec la politique affichée de la Métropole en matière de préservation des terres agricoles, d'économie d'eau et de réduction de pesticides, conformément aux conclusions du diagnostic agricole et forestier du Grand Nancy de 2018, et aux engagements pris dans les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Ce projet doit être stoppé

- parce que pour Pulnoy et la Métropole, un golf c'est bien, mais deux ça dépasse l'entendement,

- parce qu'un second golf 18-trous sur Pulnoy est une régression écologique, une aberration sociale qui ne profitera pas aux habitants de Pulnoy, et un non-sens économique. Le risque qu'il soit à terme à la charge des habitants de la métropole du Grand Nancy est grand : en effet, par sa baisse de fréquentation, l'actuel golf 18-trous de Pulnoy est déjà en difficulté et la création d'un second 18-trous ne ferait qu'aggraver la situation. Il serait préférable de préserver une bonne part de ces terres agricoles, de choisir d'autres formes d'aménagement telles qu'un pôle loisirs, ouvert à tous, tourné vers la sensibilisation à l'environnement, la va-

lorisation des liens sociaux et la préservation de la santé : ferme pédagogique, maraîchage, mise à disposition de jardins communaux, familiaux ou partagés, à destination des Pulnéens ayant peu ou pas de jardin, un parcours de santé, des activités sportives avec possibilités d'accueil des scolaires...

La Métropole du Grand Nancy se doit de ne pas renier ses engagements ; il lui appartient de préserver un héritage communal fait de terres agricoles et d'offrir un espace naturel ouvert à tous.